1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom commercial

Promanal AF Neu
Prod-Nr. 615671,615672

Fournisseur

Neogard AG
Industriestrasse, CH-5728 Gontenschwil
Téléphone +41 (0)62 767 00 50, Fax +41 (0)62 767 00 67

E-Mail info@neogard.ch
Internet http://www.neogard.ch

Service des renseignements

CSIT - Centre Suisse d'Information Toxicologique

Renseignements en cas d'urgence

Schweiz. Toxi. InfoZentrum "STIZ" -- info@toxi.ch
Téléphone 145

Fabricant

W. Neudorff GmbH KG
An der Mühle 3, D-31860 Emmerthal
Téléphone +49- (0) 5155/624-0, Fax +49- (0) 5155/6010, Télex --

E-Mail info@neudorff.de
Internet www.neudorff.de

Conditions d'utilisation recommandées
Insecticide à pulvériser.

Effet de la matière / de la préparation
L'huile de paraffine (huile minérale) contenue dans le produit recouvre et étouffe les insectes nuisibles ou attaque leurs structures cellulaires externes.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE
R52/53

Phrases R

52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Indications relatives aux dangers pour l´homme et l´environnement
Ne pas déverser dans les eaux.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description
Produit à pulvériser prêt à l'emploi (produit phytosanitaire)

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[g/l]	Classification - 67/548/CEE
8042-47-5	232-455-8	Huile de paraffine	12	--

4. PREMIERS SECOURS

Après inhalation
Assurer un apport d'air frais.

Après contact avec la peau
En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau

Après contact avec les yeux
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Après ingestion
Ne pas faire vomir.
Consulter le médecin.

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels
Sans symptôme spécifique connu.

Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels
non connu

Remarques s'adressant au médecin / traitement
Pas d'antidote spécifique connu. Traitement symptomatique.
Peut causer des vomissements.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents d´extinction appropriés
eau
mousse
produits extincteurs en poudre
dioxyde de carbone

Dangers particuliers émanant de la substance elle-même, de ses produits de combustion ou des gaz libérés
non connu

Remarques diverses
La formulation n'est pas inflammable ou n'entretient pas la combustion.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Les précautions individuelles
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Les précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Les méthodes de nettoyage
Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. Kieselguhr).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions lors de la manipulation
Uniquement utiliser conformément au mode d'emploi.

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits
Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Classe de stockage (RFA) 12

Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées
Uniquement utiliser comme insecticide à pulvériser conformément au mode d'emploi!

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire
pas nécessaire

Protection des mains
pas nécessaire

Protection des yeux
pas nécessaire

Protection de la peau
pas nécessaire

Mesures générales de protection
Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Mesures d'hygiène
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat
liquide

Couleur
blanchâtre

Odeur
pratiquement inodore

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
pH à la livraison	ca. 6				
température d'ébullition	ca. 100 °C				
Point d'éclair	> 100 °C			Abel Pensky	
Densité	0,97 g/cm3	20 °C			
Solubilité dans l'eau	Soluble dans l'eau sans aucune limite.	20 °C			
Teneur du solvant	0 %				

Propriétés favorisant la combustion
Le produit ne pas comburant.

Danger d'explosion
Le produit ne présente aucun risque d'explosion.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produits de décomposition dangereux
non connu

Informations diverses
Pas de décomposition si utilisation et stockage comme indiqué.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL 50 aiguë par ingestion	> 5000 mg/kg	rat	OCDE 401	
DL 50 aiguë par contact avec la peau	> 5000 mg/kg	rat	OCDE 402	
Irritation de la peau	Non irritant.			

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
Irritation des yeux	Non irritant.			
Sensibilisation de la peau	non sensibilisant			
Sensibilisation des voies respiratoires	non sensibilisant			

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	> 1000 mg/l (96 h)	truite arc-en-ciel	OECD 203 / ISO 7346	
Algues	> 1000 mg/l	Scenedesmus subspicatus	OCDE 201 - ISO 8692 - 88/302/CEE (V, C)	

Remarques générales
Aucune influence détectable sur l'activité de la microflore du sol après 28 heures.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Code déchets
07 04 03*

Nom du déchet
solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés

Les déchets dont signalès par un astèrisque sont considèrès comme des dèchets dangereux conformèment à la directive 91/689/CEE. relative aux dèchets dangereux

Recommandations relatives au produit
Les petites quantités ménagères peuvent amener à la collecte des déchets polluants.

Recommandations relatives à l'emballage
Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Produit de nettoyage recommandé
Eau, éventuellement nettoyant ménager.

Remarques générales
Lire le mode d'emploi!

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Informations diverses relatives au transport
Le produit n'est pas un produit dangereux.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Remarques relatives à l'étiquetage
Aucune donnée écologique disponible.

Phrases R

52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S

35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau	1	Auto-classification (RFA) Conformément à la nouvelle règlementation allemande relative à la classification des substances dangereuses pour l'eau du mois de mai 1999.

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV (composants organiques volatils)	0 %

16. AUTRES DONNÉES

Utilisation recommandée et restrictions

Informations diverses
Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.